



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE
24 AVRIL 2023

Assemblée régulière du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche, tenue le lundi 24 avril 2023 à 10 h 30 à l'édifice Louis-Lepage situé au 754 rue Saint-Pierre à Terrebonne, sous la présidence de M. Benoit Ladouceur, et à laquelle ont assisté :

M. Eugène Jolicoeur, vice-président
M. Raymond Berthiaume, membre
Mme Lise Gagnon, membre

Étaient également présents :

Mme Chantal Marceau, secrétaire-trésorière
Mme Valérie Foucault, assistante secrétaire-trésorière
M. Louis-Philippe Buist, ing., directeur des opérations et ingénierie RAIM

RÉSOLUTION NO : E30-04-2023
(Ouverture de l'assemblée)

IL EST PROPOSÉ PAR : Eugène Jolicoeur
APPUYÉ PAR : Raymond Berthiaume

QUE l'assemblée soit ouverte.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : E31-04-2023
(Adoption de l'ordre du jour)

IL EST PROPOSÉ PAR : Lise Gagnon
APPUYÉ PAR : Raymond Berthiaume

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté en y ajoutant les points 7.1 « Modification du calendrier des assemblées régulières » et 7.2 « Modification du calendrier des assemblées régulières pour l'année 2023 ».

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 27 mars 2023;
4. Adoption des listes des paiements émis, des salaires payés et des comptes à payer;
5. Autorisation d'honoraires supplémentaires – BHP Experts-conseils S.E.C. – Services professionnels pour la conception des plans et devis et la surveillance des travaux de construction d'un nouveau poste de pompage Blériot II et démolition de l'existant (RAETM-2021-002);
6. Renouvellement du Programme d'assurance de dommages 2023-2024;
7. Affaires nouvelles;
 - 7.1 Modification du calendrier des assemblées régulières - AJOUT;
 - 7.2 Modification du calendrier des assemblées pour l'année 2023 - AJOUT;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche**

8. Correspondance :

- Ville de Terrebonne – Résolution 100-03-2023 – Liste des nouveaux membres et de leurs fonctions au sein des comités, commissions et partenaires;

9. Période de questions;

10. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : E32-04-2023

(Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 27 mars 2023)

IL EST PROPOSÉ PAR : Raymond Berthiaume

APPUYÉ PAR : Eugène Jolicoeur

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière du 27 mars 2023 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : E33-04-2023

(Adoption des listes des paiements émis, des salaires payés et des comptes à payer)

IL EST PROPOSÉ PAR : Lise Gagnon

APPUYÉ PAR : Eugène Jolicoeur

QUE le conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM) accepte les listes des paiements émis et des salaires payés aux montants respectifs de 634 792,36 \$ et de 1 431,17 \$.

QUE le conseil d'administration de la RAETM accepte les listes des comptes à payer aux montants respectifs de 14 160,52 \$ et de 38 022,23 \$ préparées le 17 avril 2023 et en autorise les paiements.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : E34-04-2023

(Autorisation d'honoraires supplémentaires – BHP Experts-conseils S.E.C. – Services professionnels pour la conception des plans et devis et la surveillance des travaux de construction d'un nouveau poste de pompage Blériot II et démolition de l'existant (RAETM-2021-002))

ATTENDU la résolution E30-04-2021 par laquelle la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM) a accepté la soumission de la firme BHP Experts-Conseils S.E.C. pour les services professionnels de conception des plans et devis et la surveillance des travaux de construction d'un nouveau poste de pompage Avenue de la Gare (Blériot II) et démolition de l'existant, au montant de 454 323,71 \$ (t.t.c.);

ATTENDU QUE des modifications à la conception des plans et devis et la surveillance des travaux sont nécessaires en raison de besoins additionnels et d'imprévus qui ne changent pas la nature du projet;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

ATTENDU QUE trois (3) demandes d'avenants ont été émises à cet effet et que les coûts des services d'ingénierie supplémentaires qui en découlent totalisent un montant de 31 127,47 \$ (t.t.c.), soit;

<u>Avenant 1</u>	Intégration d'architecture de paysage et de plan d'aménagement	14 688,06 \$ (t.t.c.)
<u>Avenant 2</u>	Modification de l'implantation du bâtiment et des servitudes	8 444,91 \$ (t.t.c.)
<u>Avenant 3</u>	Ajustement de la surveillance - retard en chantier	7 994,50 \$ (t.t.c.)

ATTENDU QU'en vertu de l'article 573.3.0.4 de la *Loi sur les cités et villes*, la RAETM peut modifier un contrat accordé à la suite d'une demande de soumissions dans la mesure où la modification constitue un accessoire à celui-ci et n'en change en rien la nature;

IL EST PROPOSÉ PAR : Eugène Jolicoeur
APPUYÉ PAR : Lise Gagnon

QUE le conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM) entérine le coût des honoraires supplémentaires des avenants 1 et 2 de la firme BHP Experts-Conseils S.E.C. et approuve ceux associés à l'avenant 3, le tout au montant de 27 073,25 \$ (taxes en sus), à être pris à même les fonds disponibles du règlement d'emprunt numéro 123.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : E35-04-2023 **(Renouvellement du Programme d'assurance de dommages 2023-2024)**

ATTENDU QUE suite à l'appel d'offres RAETM-2019-001 et la résolution 34-04-2019, la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM) a confié le portefeuille de ses assurances pour la période du 1^{er} mai 2019 au 1^{er} mai 2020 à la firme de courtage BFL Canada risques et assurances inc.;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 573.1.2 de la *Loi sur les cités et villes*, un contrat d'assurance peut être reconduit sans demande de soumission jusqu'à concurrence d'une période totale de cinq (5) ans;

ATTENDU QUE la Régie a mandaté la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour l'accompagner dans le processus de renouvellement du programme d'assurance de dommages;

ATTENDU la recommandation de M. Simon Julien, premier directeur principal et responsable du Service de gestion des risques et assurance de dommages de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, datée du 19 avril 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR : Raymond Berthiaume
APPUYÉ PAR : Lise Gagnon

QUE soit autorisée la reconduction, pour la période du 1^{er} mai 2023 au 1^{er} mai 2024, du portefeuille d'assurances que détient la RAETM, le tout en conformité avec la proposition de la firme de courtage BFL Canada risques et assurances inc., au montant de 168 660 \$ (taxes de 9% en sus).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

RÉSOLUTION NO : E36-04-2023
(Modification du calendrier des assemblées régulières)

ATTENDU l'article 468.28 de la *Loi sur les cités et villes* ainsi que l'article 3 du règlement numéro 119-2 de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM);

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la RAETM souhaite modifier l'heure des assemblées prévues par la résolution 08-01-2018;

IL EST PROPOSÉ PAR : Raymond Berthiaume
APPUYÉ PAR : Eugène Jolicoeur

QUE les assemblées régulières du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche aient lieu le quatrième (4^e) lundi de chaque mois, à 10h30.

Si la date de l'assemblée coïncide avec un jour férié, l'assemblée est reportée au lendemain.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : E37-04-2023
(Modification du calendrier des assemblées pour l'année 2023)

ATTENDU la résolution E89-11-2022 de l'assemblée régulière du 28 novembre 2022 adoptant le calendrier des assemblées régulières pour l'année 2023;

ATTENDU la résolution E36-04-2023 par laquelle le conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM) convient de modifier l'heure des assemblées régulières;

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter des modifications à ce calendrier;

IL EST PROPOSÉ PAR : Lise Gagnon
APPUYÉ PAR : Eugène Jolicoeur

QUE le conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM) accepte de modifier le calendrier des assemblées régulières à venir de l'année 2023 tel qu'adopté par la résolution E89-11-2022 comme suit :

Endroit : Siège social de la RAIM 4445, Côte de Terrebonne à Terrebonne		
Date de l'assemblée	Heure	Exceptions
23 mai 2023	10 h 30	Lendemain d'un jour férié
27 juin 2023	10 h 30	Lendemain d'un jour férié
17 juillet 2023	10 h 30	Période estivale
28 août 2023	10 h 30	
25 septembre 2023	10 h 30	
23 octobre 2023	10 h 30	
27 novembre 2023	10 h 30	
14 décembre 2023	10 h 30	Période des fêtes

QU'un avis public soit publié à cet effet dans un journal local.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

RÉSOLUTION NO : E38-04-2023
(Correspondance)

IL EST PROPOSÉ PAR : Raymond Berthiaume
APPUYÉ PAR : Lise Gagnon

QUE la correspondance mentionnée à l'ordre du jour soit acceptée tel que présentée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : E39-04-2023
(Levée de l'assemblée)

IL EST PROPOSÉ PAR : Eugène Jolicoeur
APPUYÉ PAR : Raymond Berthiaume

QUE l'assemblée soit et est levée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



Président



Secrétaire-trésorière